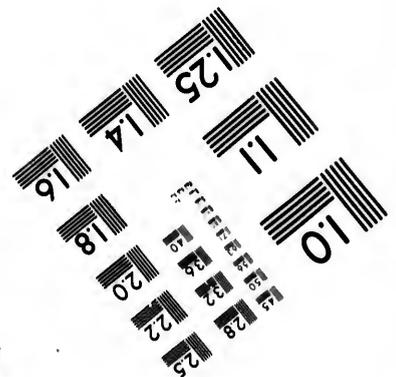
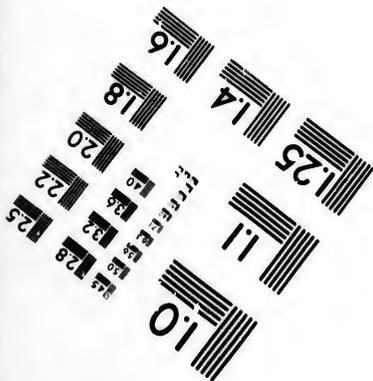
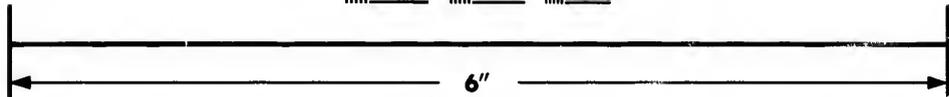
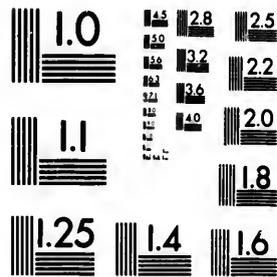


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

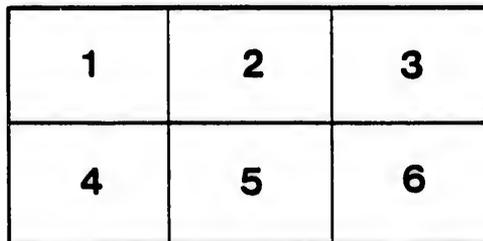
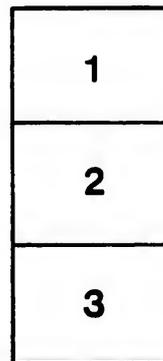
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



Débats des Communes.

CINQUIÈME SESSION—HUITIÈME PARLEMENT.

GUERRE SUD-AFRICAINE

DISCOURS PRONONCÉ PAR

M. CHARLES ANGERS, M.P.

OTTAWA, MARDI, 13 MARS 1900

M. CHARLES ANGERS (Charlevoix) : M. l'Orateur, je suis opposé à toute fédération impériale, à notre participation aux guerres de l'Angleterre, en dehors du Canada, et pourtant, j'étais disposé à donner au gouvernement le bénéfice des circonstances atténuantes que l'on invoque pour justifier l'envoi des contingents. Je réalisais qu'il lui avait fallu faire face à une situation difficile. Et bien qu'il se soit montré faible, à mon avis, le comparant à l'opposition qui eût désiré faire davantage, je ne voyais point l'à-propos de m'opposer aux résolutions demandant les \$2,000,000. Nos volontaires sont rendus en Afrique, sur la foi d'une promesse de la Couronne, il s'agit de les payer ; et même si la chose était en mon pouvoir, il me semblerait bien difficile de désavouer cette promesse. D'ailleurs en face d'une députation ne partageant pas mes idées, du moins en apparence, il m'eût paru peu pratique de proposer une motion de non confiance qui eût rallié quatre ou cinq votes au plus. Je me réservais cependant d'enregistrer mon protesté quand viendrait la résolution maintenant soumise. Mais si nous ne pouvons avec avantage revenir sur le fait accompli, nous n'en avons pas moins le devoir de sauvegarder l'avenir.

L'ordre en conseil décrétant l'envoi du premier contingent, contient une réserve à laquelle on a donné une signification considérable. On y déclare que la décision prise ne pourra être considérée comme un précédent nous liant pour l'avenir. Cette réserve constituait bien un certain rempart, mais l'en-

voi du second contingent, et beaucoup de déclarations intempestives et guerrières sont encore venues l'affaiblir et le diminuer ; tellement qu'en Angleterre, on semble convaincu que la décision prise rencontre bien l'assentiment général en ce pays, et qu'à demande, nous sommes prêts à participer aux guerres futures de l'empire, même sur simple ordre en conseil, violant la constitution qui nous régit. Il me semble donc d'une importance extrême que le parlement, affirmant sa suprématie, déclare que ces envois de troupes ne doivent pas être interprétés comme un consentement à une fédération militaire ou autre, sans plus ample réflexion. Il importe aussi de déclarer que notre participation aux guerres futures de l'Angleterre, en dehors du Canada, devra se décider par le vote du parlement et même de l'électorat. C'est-à-dire, qu'avant de nous engager plus avant dans la voie de l'impérialisme, il convient, on ne peut plus, de soumettre la question au peuple, quand l'excitation guerrière aura cessé, pour constater quel est le sentiment public dans les différentes provinces.

La motion du député de Labelle nous offre l'occasion de réaffirmer ces principes, en reprenant, autant que faire se peut, le terrain que nous avons perdu. Mais voici que le gouvernement considère cette motion comme inutile, inopportune et refuse de l'accepter. Inutile et inopportune, monsieur, elle ne l'est pas, dans mon humble opinion. Et je considère qu'il est de mon devoir de l'appuyer, en exposant avec quelques détails ma manière d'envisager la situation.



Il y a à peine six mois, monsieur, personne en ce pays ne pensait que nous fussions tenus, et qu'il fût de notre intérêt de prendre part aux guerres de l'empire en dehors du Canada, et aujourd'hui, 2,000 des nôtres sont à combattre en Afrique, et \$3,000,000 à \$4,000,000 viendront bientôt s'ajouter à cette contribution. C'est-à-dire que, bien à la légère, nous avons sacrifié une somme fort importante, et fait un pas décisif peut-être vers la fédération militaire de l'empire. Et je vous le demande, quand il s'agissait de risquer une évolution aussi grave, pouvant nous conduire à une modification profonde de notre politique, n'était-il pas bien imprudent de prendre une décision aussi hâtive ? Cette situation, si grosse de conséquences et de nature à entraver notre développement comme peuple, me paraît inquiétante et mériter un examen sérieux. Nous nous sommes engagés sur une pente glissante, mais il n'est pas encore trop tard pour nous ressaisir et enrayer. Car il ne s'agit pas seulement de nous laisser enfiler par une fièvre de loyauté qui passe, mais examinons un peu si notre devoir nous imposait la preuve de loyauté que M. Chamberlain nous réclamait, et s'il était bien conforme à notre intérêt de la lui fournir. Nous laisser guider par le sentiment dans cette affaire, ne serait-ce pas oublier complètement les traditions et habitudes de la politique anglaise, toujours beaucoup plus pratique que sentimentale. L'enjeu pour nous en vaut la peine. Fort docilement nous avons fait le premier pas dans la voie où M. Chamberlain voudrait nous entraîner; ne croyons pas que maintenant il nous permette facilement d'en sortir.

Et que peuvent être pour nous les conséquences de l'évolution qui est à se produire ? N'y a-t-il pas raison de craindre qu'elle signifie contribution à toutes les guerres de l'empire, où il plaira à M. Chamberlain, et à ses successeurs, de nous engager ? C'est-à-dire, que nous voicî menacés d'un budget militaire écrasant, quand nous avons si grand besoin de toutes nos ressources pour développer notre jeune pays. Cette évolution ne signifie-t-elle pas aussi à courte échéance peut-être, la conscription forcée, pour aller guerroyer autour du monde, au profit de l'Angleterre, lorsque nous dépendons de si fortes sommes pour augmenter notre population ?

Je sais que l'on a dit : " Nous restons maîtres de l'avenir ; nous jugerons les guerres futures à leur mérite, et y contribuerons seulement quand nous le croirons à propos." Cette proposition me paraît de l'illusion pure. C'est une vérité d'expérience, qu'une situation affaiblie et entamée vaut moins qu'entière. Quand sous prétexte d'une urgence imaginaire, nous n'avons pu refuser notre contribution à une guerre qui paraissait alors relativement insignifiante, de plus fort peu sympathique et équitable à un grand nombre, comment pourrions-nous à l'avenir offrir une résistance plus efficace et énergique ?

Oui, il nous faut enrayer, reprendre le terrain perdu, ou nous continuerons à guerroyer à demande pour le compte de l'empire. Car vous remarquerez, monsieur, que cette invitation directe ou détournée du gouvernement anglais aux colonies; ces offres provoquées par l'entremise des gouverneurs ou autrement, ne sont pas des faits accidentels. C'est le premier acte d'un plan longuement mûri pour amener la fédération impériale; le premier à-compte pris sur le patriotisme des colonies.

Nul doute que l'idée de cette combinaison gigantesque, dont l'objet serait de dominer le monde, ne soit à première vue grandiose et séduisante. Mais si vous la considérez froidement, vous apercevrez trois objections fort sérieuses qui la rendent imprudente, et de plus difficilement praticable, aux yeux même d'Anglais de la plus haute valeur intellectuelle, et d'un patriotisme incontesté. En effet, cette fédération, augmentant l'orgueil et la confiance de l'Angleterre, développerait outre mesure son amour des conquêtes. Devenue une menace pour le reste du monde, elle verrait les autres puissances s'unir pour l'accabler.

Comment, d'ailleurs, mettre en mouvement et faire fonctionner d'une façon permanente et efficace cette organisation immense, entravée par ce conflit d'intérêts impériaux et coloniaux, souvent contradictoires, sans représentation pratiquement équitable pour les colonies, engagées dans des guerres qu'elles désapprouveraient souvent sans pouvoir les empêcher ni contrôler ?

Enfin, monsieur, une troisième objection non moins sérieuse, c'est que contribuant dans ces conditions aux guerres de l'Angleterre, en dehors de leur territoire, les colonies feraient très souvent jeu de dupes, et ne seraient point lentes à le constater. La conséquence serait la rupture de l'immense machine. Et pour avoir voulu trop s'agrandir, l'empire se verrait notablement diminué. L'égoïsme occupe toujours large place dans les combinaisons politiques. L'on ne réalise pas assez que le motto : " Les colonies aux coloniaux." est au fond de toute la politique de ceux-ci. Et dès que le rêve impérialiste devenu réalité, apparaîtrait une charge trop lourde, ce serait dans bien des cas la rupture du lien colonial.

Mais aux fins de bien comprendre nos charges futures si nous continuons dans la voie où nous sommes engagés, calculons un peu. Puisqu'il nous faut fournir au delà de 2,000 hommes et 2 à 4 millions de piastres, peut-être, quand il ne s'agit, pour l'Angleterre, avec ses 40,000,000 d'habitants et ses immenses ressources, que d'écraser un petit peuple de 300,000 âmes au plus, que serait-ce, s'il lui arrivait de se mesurer avec une puissance de premier ordre ? Depuis cinquante ans, l'Angleterre a eu au delà de 30 guerres dans toutes les parties du monde. D'autres guerres et sérieuses suivront infailliblement la présente. Le rêve d'un "vaster empire",

d'un empire illimité, développera des appétits démesurés, suscitera des complications nouvelles. L'humeur de M. Chamberlain, inquiète et querelleuse, stimulera, c'est sûr, sa fougue guerrière. Rappelez-vous, monsieur, Fashoda, et ce "casus belli" ridicule, trouvé par lui dans certaines caricatures publiées par quelques journaux français.

Tout de même, le gouvernement a cru devoir, par son arrêté en conseil du 13 octobre dernier, se rendre à l'invitation du ministère des Colonies, et consacrer peut-être pratiquement le principe de notre participation aux guerres de l'empire. C'était assumer une responsabilité considérable que de prendre une aussi importante décision sans consulter le parlement. Cet acte constituait une violation tellement manifeste des principes de la constitution, qu'il est inutile de la nier.

Non p. s., monsieur l'Orateur, que l'envoi de troupes par vote du parlement m'eût donné satisfaction, puisque je suis opposé à toute fédération impériale et à ce qui peut y conduire. J'aurais voulu que le gouvernement refusât de se rendre à l'invitation faite, sauf à subir l'orage, si orage il y avait eu.

Mais bien qu'il importe d'insister sur l'application de cette règle fondamentale du régime constitutionnel, qu'aucune dépense d'argent ne se puisse faire sans l'assentiment préalable du parlement, sauf les cas d'urgence spécialement prévus, l'arrêté en conseil me paraît plus regrettable encore au point de vue de l'évolution qu'il peut produire. Car, qu'on le veuille ou non, les actes posés paraissent être une adhésion formelle à l'idée d'une fédération militaire. Enlevez leur cette signification, et vous en faites un non sens. Pourquoi M. Chamberlain demandait-il 500 hommes au Canada? Pour assurer la victoire en Afrique? Mais ce serait absurde. Non, il désirait tout simplement constater si les colonies sont prêtes à guerroyer pour l'Angleterre en dehors de leur territoire; et il croit bien la réponse favorable, puisqu'il y a quelques semaines, il déclarait avoir la preuve qu'elles ne reculeront devant aucun sacrifice pour assurer le succès de sa politique.

Mais le gouvernement invoque avec l'approbation de la presque unanimité des députés de cette Chambre, la raison d'urgence, et le désir très clairement manifesté par l'électorat.

Quant à moi, monsieur, je ne m'explique guère ce que l'on entend ici, par urgence. Evidemment, l'on ne veut point dire que l'Angleterre, avec ses 40,000,000 d'habitants et ses ressources illimitées, eût besoin de nos volontaires pour lui permettre d'écraser ce petit peuple boer de 300,000 âmes au plus. Tout ce même, dans notre siècle de lumières et de prétendue humanité, c'est un spectacle illustrant vivement le règne de la force brutale, que l'union de tant de forces pour écraser la faiblesse. Là aussi la pratique l'emporte sur le chevaleresque et fait priser plus le succès que la gloire. Mais s'il n'y

avait pas d'urgence au point de vue de la nécessité, il n'y avait pas d'urgence du tout, sauf si l'on était anxieux de prouver à M. Chamberlain que nous voulons nous prêter à l'exécution de son plan favori, la fédération militaire de l'empire. Et n'est-il pas évident que sous le coup de l'excitation qui s'est produite, et qui explique tant de chemin en si peu de temps parcouru, l'on n'a guère réalisé tout le vide de ce motif d'urgence alléguée.

Mais l'on a dit: "L'opinion populaire s'est exprimée d'une façon si formelle et unanime, que le gouvernement n'avait qu'à s'exécuter."

Je ne crois pas, monsieur, malgré tout l'égard qu'il convient d'accorder à l'opinion populaire, sous un régime démocratique, je ne crois pas qu'il faille l'accepter comme un guide infallible, surtout quand elle s'exprime dans un moment de fièvre compliquée encore l'esprit de parti. Combien de causes futiles ne peuvent-elles pas l'influencer? Et si elle s'égare, n'est-il pas du devoir des hommes d'Etat, mieux placés pour juger et prévoir, d'y résister? Le rôle et la gloire de la politique ne sont-ils pas de conduire la multitude où elle doit et non où elle veut aller? Si je me rappelle bien, nous, les libéraux, avons combattu la fédération impériale; ne devons-nous pas aussi éviter ce qui peut y mener? Toute la politique ne consiste pas à pratiquer l'opportunisme pour essayer de plaire à l'électorat. Il y a des situations et des principes, monsieur, pour lesquels il est nécessaire et glorieux de combattre, même de succomber.

D'ailleurs, dans les circonstances, appuyé sur la constitution, invoquant l'importance de ne pas s'engager à la légère dans une voie nouvelle, en un moment de fièvre, sans que le peuple eût été constitutionnellement consulté, il me semble que le gouvernement eût eu une base de résistance très raisonnable et forte. Un appel par la presse et la parole au bon sens des masses, eût très probablement triomphé de ce courant jingo auquel vint s'ajouter l'esprit de parti stimulé par l'appât du pouvoir. Pour ma part, j'ai trop confiance dans le sens pratique de nos concitoyens de langue anglaise, pour croire que, cette excitation passée, la participation aux guerres de l'empire n'apparaîtra pas au plus grand nombre d'entre eux, sérieusement nuisible à nos intérêts. Malheureusement, ici, il n'y a aucune résistance sérieuse à ce courant de loyauté guerrière. Trop peu de personnes, même parmi les Anglais, ont osé dire tout haut ce qu'ils se disent tout bas. Par fièvre patriotique, calcul politique, crainte ou intérêt, tout ou à peu près, ont cédé à la pression.

Mais voyez ce qui est advenu dans les colonies australiennes, où ceux qui redoutent la participation aux guerres de l'empire, ont eu le courage de le déclarer. Ce sont pourtant des colonies où le sang anglais doit être aussi chaud, aussi dévoué à la mère patrie

qu'il l'est ici, et cependant l'opposition à l'envoi des contingents a été absolument forte.

D'ailleurs quelle preuve avait-on de la volonté populaire? La presse? Mais la presse, M. l'Orateur, n'est guère chargée de faire connaître le sentiment du peuple, d'après notre constitution. Et quelle garantie de sincérité et de certitude offre-t-elle? N'est-elle pas de nos jours, plus que jamais, la grande courtisane, et est-il si difficile de s'en assurer les services à un moment donné?

De plus, cette expression d'opinion n'a pas été si unanime qu'on le prétend. Sans m'attarder à rechercher, dans les provinces anglaises, tous les avis hostiles à notre participation aux guerres de l'Empire, laissez-moi vous rappeler l'attitude du *Globe*, au commencement d'octobre dernier, et le projet très-formel de M. Goldwin Smith, dont la valeur et la clairvoyance ne sont point contestées. Et d'ailleurs, n'est-il pas sage, n'est-il pas prudent, pour juger du sentiment véritable de la population du Canada, d'escompter largement les protestations ultra loyales d'un grand nombre de ceux qui se disent si disposés à fournir à l'Angleterre, jusqu'à notre dernier dollar, jusqu'à notre dernier homme, pour l'empêcher de douter de nos bons sentiments. Car si je comprends bien, l'on se base sur les sentiments exprimés pour en conclure que la presque totalité des habitants de ce pays désirent notre participation à cette guerre. L'on admettra, sans doute, que ce n'est que le petit nombre qui ont pu se faire entendre. Mais si encore, parmi ces derniers, beaucoup ont parlé par intérêt de parti, par crainte, ou cédant à un emballement momentané, que nous reste-t-il comme expression sérieuse et certaine d'opinion? Prenons, par exemple, l'honorable chef de l'opposition, sir Charles Tupper, qui a contribué plus qu'aucun autre à exciter les esprits. Est-il sage d'accepter au pied de la lettre ses déclarations brillantes, si nous voulons avoir le fond de sa pensée? Lui qui, en 1866, combattant la campagne impérialiste de l'honorable Joseph Howe, disait que ce serait folie pour le Canada d'aller guerroyer autour du monde au profit de l'Empire; qui jusqu'à il y a quelques mois à peine, semblait encore prétendre que pour nous, le seul moyen pratique et raisonnable d'aider militairement la métropole, c'est de fortifier et développer le Canada comme nous l'avons fait jusqu'ici; qui, en 1885, voulait mettre à la charge de l'Angleterre tous les frais du contingent que désirait enrôler le général Lauré, est-il bien certain que cette vue calme et raisonnée des choses ait tout à coup fait place à la fougue guerrière qui semble le posséder depuis six mois?

N'est-il pas plus probable que, voyant un courant d'opinion à cultiver, un premier ministre canadien-français à essayer de démolir, il se soit convaincu que c'est la fédération militaire qu'il faut prêcher, sauf à

revenir plus tard à des idées plus pacifiques.

Mais mettant les choses au mieux pour justifier la décision prise, supposant que toutes les provinces anglaises fussent favorables à notre intervention, il n'y a toujours pas eu unanimité. La province de Québec était dissidente. Sans manquer de loyauté, elle se rappelle toutes les luttes que la conquête des libertés dont nous jouissons, lui a coûtées. Convaincue que la constitution est sa sauvegarde, elle ne veut pas évoluer et se lancer dans une politique nouvelle qui peut révéler bien des mécomptes.

Elle ne désire point de relations plus étroites avec l'Empire, sauf au point de vue commercial. Une participation aux guerres de l'Angleterre lui semblerait devoir être tout à fait nuisible aux intérêts du Canada. Même une fédération, avec droit de représentation au parlement britannique, ne la tenterait point davantage.

La province de Québec a été partie contractante au pacte de la confédération. N'avait-elle pas le droit indéniable d'être consultée, avant qu'on risquât de modifier aussi profondément notre organisation politique?

Du mérite de la guerre, je veux dire quelques mots. La justice ou l'injustice de cette campagne n'est pas, à mes yeux, sans importance. Participer à une spoliation nationale est une œuvre peu glorieuse. La douleur et les malédictions de tout un peuple défendant sa liberté, et qu'on égorge, doivent être un anathème redoutable; et j'ai bien peur, monsieur, que dans notre première participation aux guerres de l'Empire, nous n'ayons pas eu la main heureuse. Pour ma part je crois cette guerre injuste, et nuisible à l'Angleterre dans ses conséquences.

Ma conviction, je la puise dans l'étude que j'ai faite, dans l'opinion d'une portion très importante du peuple anglais, et d'hommes absolument impartiaux et clairvoyants, tels que Morley, Bryce, sir Edward Clarke, sir Henry Campbell-Bannerman, sir William Vernon Harcourt, l'honorable Edward Blake; je la puise enfin dans ce blanc universel qui condamne cette guerre et la flétrit.

Et si la voix du peuple anglais eût pu se faire entendre, je me dis que la politique si raisonnable et humanitaire inaugurée par l'honorable M. Gladstone, en 1881, après l'échec de Majuba Hill, eût encore été suivie avec succès. Mais le rêve du "greater empire," caressé par MM. Chamberlain et Rhodes; l'appât des mines d'or les plus riches du monde, des questions d'intérêt purement matériel et privé ont fait substituer à la conciliation, l'armement du sabre, et entravé maladroitement l'action de la diplomatie, empêchant de soumettre le différend à un tribunal d'arbitrage, suivant l'offre du président Kruger, arbitrage qui, très probablement eût empêché le conflit.

L'on a critiqué beaucoup une motion présentée aux Communes anglaises, demandant

à l'Angleterre de conclure la paix. Un homme que nous avons tous appris à admirer et respecter, l'honorable Edward Blake, a cru devoir lui donner l'appui de son vote.

Mais il n'y a peut-être pas, monsieur, si grave raison de blâmer cette mesure. En effet, si réellement cette guerre est injuste, et quelque pénible que cela soit à la superbe humaine, il serait encore avantageux pour l'Angleterre, de la terminer. Car, mettant les choses au mieux, suivant nos calculs bornés, si ce noble petit peuple boer combat comme il le croit pour une cause sainte, la défense de sa liberté, sera-t-il bien profitable à l'Angleterre de le vaincre et l'écraser? Que de complications peuvent surgir pour amoindrir et même enlever le profit en perspective? Les nations, plus que les individus, peuvent-elles édifier une prospérité durable sur l'injustice?

Mais étions-nous tenus de prendre part à cette guerre pour prouver notre loyauté? Cette proposition est insoutenable. Notre loyauté, quelle raison l'Angleterre avait-elle d'en douter? N'est-elle pas à l'abri de tout soupçon? Si encore la preuve à fournir était moins onéreuse. Non, ce cri n'a été qu'un prétexte pour nous faire fermer les yeux. Avant de nous devoir à l'Angleterre, n'oublions pas que nous nous devons au Canada. Notre loyauté ne doit pas l'emporter sur notre patriotisme. Et si nous aimons notre pays, pourquoi le lancer dans une politique nouvelle, où il n'a chance que d'être tondu?

Notre constitution, monsieur, c'est l'Angleterre qui nous l'a donnée. Ni de près ni de loin, elle ne nous impose la participation à ses guerres. Comment en restant dans ses limites, manquerions-nous de loyauté?

Et à ce sujet, je rappelle l'accusation de déloyauté portée contre nous, Canadiens-français, et j'invoite tous mes compatriotes à ne pas oublier que ces accusations sont l'œuvre de journaux et députés torys, partisans du chef de l'opposition. Est-il besoin de m'attarder à réfuter de semblables mensonges? Notre loyauté à l'Angleterre, nous avons très bien su la concilier avec notre amour pour la France, amour que nous conserverons toujours. Notre loyauté, monsieur, est plus que centenaire. Elle a résisté aux sollicitations des Anglais révoltés de la Nouvelle-Angleterre en 1775, auxquelles vint s'ajouter les instances plus attirantes encore d'un Lafayette et d'un Roebuck, venus pour prêter main forte à la jeune république. Et pourtant, si peu de temps après la cession, combien cette fidélité fut méritoire, quand les cœurs de nos ancêtres étaient encore tout saignants au souvenir de la mère patrie; notre loyauté, nous l'avons prouvée par notre sang en 1812, quand trois cents Canadiens-français commandés par de Salaberry, repoussèrent l'invasion américaine, grâce au brillant fait d'armes de Châteauguay; notre loyauté,

mais sans elle, l'Angleterre aurait perdu depuis longtemps ce Canada, joyau de son empire colonial; notre loyauté, ne la prouvons-nous pas tous les jours, par notre fidélité aux lois et à la constitution qui nous régissent?

Et à ceux qui nous outragent, il me plaît de rappeler ces paroles de lord Dufferin, dans un discours prononcé à Québec, en 1878:

Je sais bien que dans aucune de nos colonies, pas même en Angleterre, l'Angleterre n'a de sujets plus dévoués que les Canadiens-français.

Et maintenant, monsieur, revenant à la motion qui nous est soumise, je dis: Que les principes qui y sont contenus sont incontestables, et qu'il me paraît urgent de les affirmer. L'ordre en conseil du 13 octobre dernier a violé les prérogatives du parlement, en engageant une partie importante des fonds publics sans son autorisation, et en nous faisant faire peut-être un pas décisif vers l'impérialisme.

Affirmons la suprématie du parlement pour qu'à l'avenir semblable abus ne se renouvelle plus. Réfléchissons un peu aux conséquences, si à chaque guerre qu'aura l'Angleterre, par simple ordre en conseil, le gouvernement alors au pouvoir, soit libéral ou conservateur, décidait d'y contribuer. Et pourtant le précédent que l'on vient d'établir approuvé, s'il le faisait, qui pourrait l'en blâmer? N'est-il pas inexplicable que sous prétexte de loyauté à l'Angleterre, on sacrifie la constitution du Canada?

Le ministère, après mûre réflexion, a cru nécessaire d'insérer dans cet ordre en conseil la réserve du non précédent. Et c'était fort à propos, puisque la signification qui s'impose, à qui examine sans préjugé l'envoi du premier contingent, c'est qu'il signifiait adhésion à la politique impérialiste.

Eh bien! qu'est devenue cette réserve par suite des faits qui se sont succédés? Croyez-vous, monsieur, qu'il soit raisonnable de soutenir qu'elle a maintenant une grande signification, qu'elle soit un bien fort rempart?

Quatre semaines plus tard, sans y être le moins du monde tenu, quand M. Chamberlain ne demandait que 500 hommes, et que nous en avions enrôlé 1,000, le gouvernement n'a-t-il pas, de son plein gré, décidé encore l'envoi d'un second contingent, ajoutant aux carabines, une batterie de canons, qui n'étaient point exigés, 1,200 chevaux, et portant la dépense, qu'on fixait d'abord à \$200,000 ou \$300,000, à plus de \$2,000,000? N'était-ce pas beaucoup de zèle, et trop affaiblir la clause du non précédent? Ne vient-on pas de décider encore de tenir les cadres au complet et d'envoyer 100 hommes pour remplacer ceux de nos volontaires tombés au champ d'honneur? Et si malheureusement il en tombait autant demain, d'après le principe posé, ne devrait-on pas encore les remplacer, et ainsi de suite? Aussi, à ce régime, l'on réalise facilement que la réserve ne veut plus dire grand-chose.

Ajoutez, en faveur d'une fédération militaire ou politique, toutes les opinions extrêmes exprimées dans cette Chambre, dans la presse et ailleurs ; la déclaration, par exemple, du ministre de la Milice à Halifax : " Que ces envois de troupes sont bien un précédent et que nous entendons nous y tenir," et vous aurez la sensation d'un courant guerrier qui nous entraîne, une apparence de consentement unanime à notre participation aux guerres futures de l'empire, quand on jugera à propos de nous y convier.

Aussi, monsieur, l'impression produite en Angleterre, c'est bien que nous sommes prêts pour toutes les guerres à venir. Et si vous en voulez la preuve, parcourez les journaux de la grande presse anglaise, relisez ce discours où M. Chamberlain déclare : " qu'il a maintenant la certitude que toutes les colonies sont prêtes à n'importe quel sacrifice pour assurer le succès de sa politique," les paroles de M. Whyndam, sous-secrétaire de la guerre : " Que les colonies continueront à l'avenir de contribuer à la défense de l'empire par une organisation militaire systématique."

N'est-il pas alors d'une grande importance que cette impression soit détruite, que nous déclarions ne pas vouloir continuer dans cette voie sans plus ample réflexion ? Et le

moyen pour nous de le faire, c'est que ce parlement affirme par la motion soumise, que rien de ce qui a été fait, rien de ce qui a été dit, n'engage l'avenir.

Enfin, monsieur, les intérêts en jeu sont trop importants, l'évolution à craindre est de nature à modifier trop profondément notre organisation politique, pour qu'il ne soit point juste, pour qu'il ne soit point essentiel de consulter le peuple. La question doit lui être soumise clairement, quand le calme se sera rétabli, quand nous aurons un peu réalisé ce que coûte la guerre, et que la fièvre se sera dissipée. Chaque province a été partie contractante à la constitution qui nous régit, chaque province aura droit d'exprimer librement son désir. Et la motion sur ce point encore contient ce qu'il nous faut, puisqu'elle déclare qu'aucun changement, dans nos relations futures avec l'empire, ne pourra se faire avant que les modifications projetées aient été approuvées par le peuple. Non, l'on se fait illusion quand l'on croit qu'elle est inopportune et inutile.

Cette motion consacre donc des principes constitutionnels qui sont la base du système représentatif, qui sont notre sauvegarde, et qu'il importe plus que jamais, de réaffirmer. Et très volontiers j'appuierai la proposition.

=
ce.
e,
ui

nt
st
at
ne
at
s-
d
u-
e,
o-
u-
a
la
il
a-
r-
l-
r
d

s
e
t
r.
l.

